

DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER AU 31 MARS 2018

# INSCRIPTION ANNUELLE

2018 | 2019



**Du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 2018  
Renouvelez votre inscription et ensemble,  
continuons à mettre notre profession au service du public !**

Un geste qui prend tout son sens puisqu'il vous permet de conserver le droit d'utiliser votre titre et d'exercer votre profession. Il représente également le renouvellement de votre engagement à respecter les valeurs de la profession : compétence, sens de l'éthique, responsabilité et engagement social.

## **LA PROTECTION DU PUBLIC : NOTRE MISSION ET NOTRE ENGAGEMENT**

La planification stratégique est clairement établie jusqu'en 2020. Fort de l'adhésion des membres à la stratégie visant à accentuer ses actions pour la protection du public, l'Ordre est en voie de devenir LA référence en la matière.

## **Nouveaux critères pour le statut de retraité à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018**

Le Conseil d'administration de l'Ordre a pris la décision, en mars dernier, de modifier les critères d'admissibilité au statut de membre à la retraite. L'objectif est de faciliter l'obtention de ce statut aux membres qui sont à la retraite, mais qui ont des revenus d'appoint non liés à la pratique du génie. Le statut de membre à la retraite permet à l'ingénieur de bénéficier d'une cotisation réduite. Les membres qui ont actuellement le statut de retraité pourront maintenir leur statut. Tous les membres concernés recevront ou ont déjà reçu une communication à ce sujet. Pour en savoir plus : [RETRAITE.OIQ.QC.CA](http://RETRAITE.OIQ.QC.CA).

## **Date limite : le 31 mars 2018**

La date limite pour vous inscrire et faire le paiement de votre cotisation est le 31 mars 2018. Vous éviterez ainsi de payer des frais de réinscription équivalant à 50 % du montant de la cotisation annuelle, en plus de celle-ci.

**Vous êtes nouvellement inscrit au tableau des membres de l'Ordre ?** Sachez que cette inscription est valide pour l'année financière se terminant le 31 mars 2018. Pour maintenir votre inscription, vous devez la renouveler pour l'année 2018-2019 avant le 31 mars 2018.

Vous aurez besoin de votre numéro de membre. Pour obtenir de l'aide, consultez la [procédure d'inscription en ligne](#).

**CLIQUEZ POUR VOUS INSCRIRE**

## **INVESTISSEZ DANS L'AVENIR DE NOTRE PROFESSION**

La campagne de financement annuelle de la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec a permis de remettre 152 000 \$ en 2017, soit 35 bourses universitaires et 17 bourses collégiales. Les étudiants qui bénéficient de votre générosité et qui reçoivent des bourses peuvent jouer un rôle fondamental dans le développement de notre société en devenant ingénieur. Depuis sa création, la Fondation a remis près de 220 bourses d'études, et ce, grâce à vous. Merci d'investir dans l'avenir de notre profession ! Pour plus d'information : Danielle Gabrielle Roy, directrice générale - tél : 1 833 647-3647 ou [www.foiq.qc.ca](http://www.foiq.qc.ca).

**LA PROTECTION DU PUBLIC :  
NOTRE MISSION ET NOTRE ENGAGEMENT**

**Ordre  
des ingénieurs  
du Québec**